

Grenoble, le 17 juillet 2020

NOTE ACADÉMIQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2020 BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES

Rectorat

Référence : Circulaire nationale du BTS « Management des unités commerciales »

Division des Examens et Concours (D.E.C.)

Veillez trouver, ci-après, les instructions relatives à l'organisation de la session de septembre 2020 du Brevet de Technicien Supérieur « Management des Unités Commerciales ».

Affaire suivie par
Nada Moumneh

La présente note comporte trois annexes.

Téléphone
04 76 74 76 81

Mél
nada.moumneh@
ac-grenoble.fr

7 place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble
Cedex 1

Préambule - Informations générales

Tous les candidats de la session de septembre passent les épreuves sous forme ponctuelle, dont les modalités sont décrites dans le référentiel de l'examen et dans la circulaire nationale d'organisation.

Calculatrices

Pour la session 2020, lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, tous les modèles de calculatrices à fonctionnement autonome avec mode examen, ainsi que les calculatrices dépourvues de mémoire, sont autorisés. Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, celui-ci ne devra être activé durant les épreuves que sur instruction du surveillant.

Fraude à l'examen

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

I - CALENDRIER - CENTRES D'EXAMEN

1) Épreuves écrites

Le calendrier et les horaires d'épreuves de l'examen figurent en **annexe I** de la présente note.

Vous trouverez en **annexe III** le rattachement des candidats de la session de septembre dans les différents centres d'examen pour l'ensemble des épreuves écrites.

2) Épreuves orales ponctuelles

a) **Épreuve E2 - Langue vivante orale** : veuillez vous reporter à l'**annexe I**.

b) **Épreuve E5 - Analyse et Conduite de la Relation Commerciale (ACRC)**

L'épreuve ACRC se déroulera au **lycée Édouard Herriot** (Avenue E. Herriot - BP 228 - 38506 Voiron Cedex - 04 76 67 02 02), **la semaine du 21 septembre 2020**.

Nous attirons votre attention sur les dispositions de la circulaire nationale relative à l'utilisation de l'outil informatique pendant l'épreuve (durée : 45 min) :

« Au cours de l'épreuve, le (la) candidat(e) doit manipuler l'outil informatique afin de démontrer ses compétences liées au domaine "Rechercher et exploiter l'information nécessaire à l'activité commerciale".

Les centres d'examen ne fournissent aucun matériel. L'accès au réseau de télécommunications ne peut être garanti.

Le (la) candidat(e) doit donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel lui permettant de répondre aux exigences de l'épreuve. Il peut s'agir d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone intelligent (Smartphone) ou de tout autre moyen de communication qui lui assure l'accès à ses documents, la possibilité de les consulter et de les modifier au regard des attendus de l'épreuve.

Le (la) candidat(e) peut disposer d'un ou plusieurs de ces appareils. Il (elle) doit être en mesure d'assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peut pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. Si le (la) candidat(e) souhaite avoir un accès au réseau internet, il (elle) doit assurer lui (elle) - même la connexion ».

c) **Épreuve E6 - Projet de Développement de l'Unité Commerciale (PDUC)**

L'épreuve PDUC se déroulera au **lycée Édouard Herriot** (Avenue E. Herriot - BP 228 - 38506 Voiron Cedex - 04 76 67 02 02) : **la semaine du 21 septembre 2020**.

L'épreuve, d'une durée de 40 minutes, s'appuie sur un dossier de 10 pages maximum.

En-dehors du dossier fourni au jury avant les épreuves, à une période fixée par la Rectrice de l'académie, les candidats apportent le jour des épreuves ACRC et PDUC tout document qu'ils estiment pouvoir venir en appui de leurs prestations.

3) Convocations des candidats

Les convocations des candidats seront envoyées à leur domicile, à l'adresse indiquée au moment de l'inscription, deux semaines avant le début des épreuves. Tout **changement d'adresse** postale intervenu après l'inscription à l'examen devra donc être notifié à la division des examens et concours.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES ACRC ET PDUC - CONFORMITÉ DES DOSSIERS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, **la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « Non valide » à l'épreuve correspondante**. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « Non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la note d'organisation de l'examen,
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage, devront **obligatoirement** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification d'aménagement ou de positionnement qui leur a été délivré.

Il est rappelé que les étudiants doivent **conserver une copie de toutes leurs attestations de stages (ou de réalisation de contrat)** et que **tout plagiat de dossier numérique trouvé sur internet est passible de sanctions.**

III - JURY DE DÉLIBÉRATIONS - LIVRETS SCOLAIRES - RELEVÉS DE NOTES - DIPLOMES

Les **délibérations du jury** se dérouleront :

Le mardi 6 octobre 2020 à 15h00 (à distance)

Sous la présidence de M. Philippe IDELOVICI - IA-IPR d'Économie-Gestion

Les candidats possédant un **livret scolaire** devront le remettre au chef de centre d'écrit lors de la première épreuve.

L'**envoi des relevés de notes** sera effectué à l'issue du jury de délibérations par la division des examens et concours de l'académie de Grenoble, au domicile des candidats de la session de septembre. Ces derniers recevront également leur **diplôme**, au mois d'octobre suivant le passage de l'examen.

Ces deux documents seront envoyés par courrier au domicile des candidats, à l'adresse renseignée au moment de l'inscription. Tout **changement d'adresse** postale intervenu après l'inscription à l'examen devra donc être notifié à la division des examens et concours.

ANNEXE I

CALENDRIER DE L'EXAMEN BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES SESSION SEPTEMBRE 2020

La durée de mise en loge en métropole est de 2h pour toutes les épreuves. Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition, excepté pour l'épreuve de langues vivantes étrangères (2h de mise en loge : pas de sortie avant la fin de l'épreuve).

ÉCRITS DANS LES CENTRES D'EXAMEN DE RATTACHEMENT (CF ANNEXE III)			
ÉPREUVES (DURÉES)	DATES	HORAIRES	COEFFICIENTS
E1 - Culture générale et expression (4h)	Mardi 15 septembre 2020	14h00 - 18h00	3
E2A - Langues vivantes étrangères 1 Épreuve obligatoire écrite (2h) <u>Dictionnaire bilingue autorisé</u>	Mardi 15 septembre 2020	10h00 - 12h00	1,5
E3A - Économie-droit (4h)	Lundi 14 septembre 2020	14h00 - 18h00	2
E3B - Management des entreprises (3h)	Mercredi 16 septembre 2020	14h30 - 17h30	1
E4 - Management et gestion des unités commerciales (5h)	Jeudi 17 septembre 2020	13h00 - 18h00	4
ÉPREUVE ORALE E2B-LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 1 OBLIGATOIRE (20 MIN) : ALLEMAND, ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN (TEMPS DE PRÉPARATION : 20 MIN / COEFFICIENT : 1,5) AU LYCÉE E. HERRIOT - VOIRON			
Mercredi 23 septembre 2020			
ÉPREUVE ORALE E2B-LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 1 OBLIGATOIRE EN LANGUES « RARES » (20 MIN) LIEU : A DÉTERMINER (TEMPS DE PRÉPARATION : 20 MIN / COEFFICIENT 1,5)			
Arabe, Portugais	Le 11 septembre 2020 : se référer aux informations qui apparaîtront sur les convocations des candidats		
ÉPREUVE ORALE E5-ACRC AU LYCÉE E. HERRIOT - VOIRON (45 MIN / COEFFICIENT 4)			
E5 - Analyse et Conduite de la Relation Commerciale	La semaine du 21 septembre 2020		
ÉPREUVE ORALE E6-PDUC AU LYCÉE E. HERRIOT - VOIRON (40 MIN / COEFFICIENT 4)			
E6 - Projet de Développement de l'Unité Commerciale	La semaine du 21 septembre 2020		

Ces dates sont données à titre d'information : les candidats se référeront à leurs convocations, transmises ultérieurement, afin de connaître les dates, heures et lieux précis de convocation.

ANNEXE II

CONSIGNES POUR LES ÉPREUVES ORALES ACRC ET PDUC BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES SESSION SEPTEMBRE 2020

PRÉAMBULE POUR LES ÉPREUVES ORALES ACRC ET PDUC

Les candidats qui devaient présenter les épreuves ACRC et PDUC sous forme CCF déposeront leur(s) dossier(s), soit sous la forme initialement prévue, soit tel que décrit ci-après.

Pour le dépôt des dossiers professionnels ACRC et PDUC, les candidats transmettront trois dossiers distincts :

- **1 dossier relié ou agrafé ACRC** : ce dossier comporte *6 fiches d'activités professionnelles* (Annexe 7 de la circulaire nationale). Chaque fiche doit être tamponnée et signée par l'entreprise d'accueil et l'organisme de formation (ou par les candidats lorsqu'ils ne dépendent pas d'un organisme de formation) ;

- **1 dossier relié ou agrafé PDUC** ;

- **1 dossier administratif comprenant** :

- **l'annexe 5** de la circulaire nationale du BTS MUC « Attestation de stage » pour les candidats en formation initiale ;

ou

- **l'annexe 6** de la circulaire nationale du BTS MUC « Attestation de réalisation de contrat » pour les candidats inscrits sous la voie de la formation professionnelle continue et les apprentis .

Nota bene : chaque dossier doit être transmis en **un seul exemplaire**.

Ces trois dossiers, non reliés entre eux, seront conservés au sein du **lycée E. Herriot** en vue des deux commissions de conformité des dossiers (ACRC et PDUC).

Pour les **candidats redoublants**, joindre obligatoirement dans le dossier administratif :

- la **copie du relevé de notes** de la session précédemment présentée : comme le précise la circulaire nationale du BTS MUC, les candidats redoublants ayant présenté toutes les épreuves lors d'une session précédente (sans avoir été déclarés « Non valide » à une ou plusieurs de ces épreuves) peuvent remplacer l'attestation de stage ou de réalisation du contrat par la copie du relevé de notes ;

- **si vous présentez un nouveau dossier** (c'est-à-dire si vous avez effectué un nouveau stage ou réalisé un nouveau contrat) : la nouvelle attestation de stage ou attestation de réalisation de contrat ;

- **si vous présentez le même dossier** : l'ancienne attestation de stage ou attestation de réalisation de contrat.

I - ÉPREUVE E5-ANALYSE ET CONDUITE DE LA RELATION COMMERCIALE

Date de dépôt ou de réception (envoi en courrier suivi) des dossiers ACRC : au plus tard le vendredi 28 août 2020, délai de rigueur, au lycée E. Herriot, auprès du secrétariat du proviseur (Avenue E. Herriot - BP 228 - 38506 Voiron Cedex - 04 76 67 02 02). Il sera indiqué sur l'enveloppe « **Épreuve ACRC - BTS MUC - Session Septembre 2020** » (ou « **Épreuves ACRC et PDUC - BTS MUC - Session Septembre 2020** » en cas d'envoi groupé des deux dossiers).

L'enveloppe comportera :

- les annexes 5 ou 6 complétées (selon la situation du candidat) ;
- le dossier ACRC (en un seul exemplaire).

La composition du dossier ACRC ainsi que le déroulement de l'épreuve sont décrits dans le référentiel de l'examen transmis par courriel aux candidats de la session de septembre.

II - ÉPREUVE E6-PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNITÉ COMMERCIALE

Date de dépôt ou de réception (envoi en courrier suivi) des dossiers PDUC : au plus tard le vendredi 28 août 2020, délai de rigueur, au lycée E. Herriot, auprès du secrétariat du proviseur (Avenue E. Herriot - BP 228 - 38506 Voiron Cedex - 04 76 67 02 02). Il sera indiqué sur l'enveloppe « **Épreuve PDUC - BTS MUC - Session Septembre 2020** » (ou « **Épreuves ACRC et PDUC - BTS MUC - Session Septembre 2020** » en cas d'envoi groupé des deux dossiers).

L'enveloppe comportera :

- les annexes 5 ou 6 complétées (selon la situation du candidat) ;
- le dossier PDUC (un seul exemplaire).

La composition du dossier PDUC ainsi que le déroulement de l'épreuve sont décrits dans le référentiel de l'examen transmis par courriel aux candidats de la session de septembre.

ANNEXE III

CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES

BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES SESSION SEPTEMBRE 2020

CENTRES D'ÉCRITS	CANDIDATS RATTACHÉS PAR DÉPARTEMENT
LYCÉE DU DAUPHINÉ - ROMANS-SUR-ISERE	Candidats rattachés à dans un établissement de l'Ardèche ou de la Drôme
LYCÉE ÉDOUARD HERRIOT – VOIRON	Candidats rattachés à un établissement de l'Isère
LYCÉE DES BRESSIS - SEYNOD	Candidats rattachés à un établissement de la Savoie ou la Haute-Savoie